

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, tenue au 810, montée du Parc, à Richmond (Québec) **LE MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2017, À 19 H** sous la présidence de monsieur Luc Cayer, préfet et maire de la municipalité de Stoke.

Présences :

Jacques David, maire de Bonsecours
Herman Herbers, maire de Cleveland
Martha Hervieux, mairesse de Kingsbury
Robert Ledoux, maire de Maricourt
James Johnston, maire du Canton de Melbourne
Christian Massé, maire de Racine
Bertrand Ménard, maire de Richmond
Louis Coutu, maire de Sainte-Anne-de-la-Rochelle
Hervé Provencher, maire de Saint-Claude
Jean-Luc Beauchemin, maire de Saint-Denis-de-Brompton
Gérard Messier, maire de Saint-François-Xavier-de-Brompton
Steeves Mathieu, représentant de Stoke
Jean-Pierre Bordua, maire d'Ulverton
Patrice Desmarais, maire du Canton de Valcourt
Renald Chênevert, maire de Valcourt
Rolland Camiré, maire de Val-Joli
Sylvie Bureau, mairesse de Windsor
Manon Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Absences :

Derek Grilli, maire de Lawrenceville

Invités :

Karine Bonneville, responsable de l'aménagement et de l'urbanisme
Ann Bouchard, chargée de projets en environnement
Daniel Braün, commissaire au financement et au développement
Laurence Rozolonkowski, directrice de DVSF
Caroline Falcão, agente aux communications
Maxime Turcotte, urbaniste
Jean-Pierre Cadrin, évaluateur J.P. Cadrin & Ass.
Roukayatou Idrissa Abdoulaye, agente de liaison-Programme MIDI
Citoyen (0)

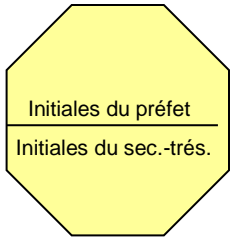
1. Mot de bienvenue par le préfet;

Le préfet, monsieur Luc Cayer, débute la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les membres à cette séance régulière du Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

2. Présences;

Madame la secrétaire-trésorière note la présence des maires.

3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

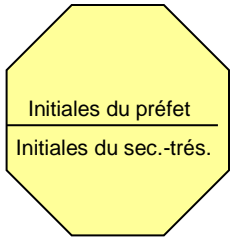
IL Y A QUORUM.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Projet d'ordre du jour

Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, le MERCREDI, 13 décembre 2017 à 19 h, au 810, Montée du Parc à Richmond, Québec.

1. Bienvenue par Monsieur le préfet;
2. Présences;
3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum par Monsieur le préfet qui déclare, selon le cas, la séance régulièrement tenue ou non;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);
6. Lecture et adoption du procès-verbal du 22 novembre 2017 (doc.);
7. Présentation d'un organisme ou d'un individu;
 - 7.1 Présentation du plan d'action de la MRC du Val-Saint-François – Programme Mobilisation-Diversité (Volet 1-Municipalités), par madame Roukayatou Idrissa Abdoulaye (doc.) ;
8. Correspondance
 - 8.1 Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 17 novembre 2017 au 5 décembre 2017 (doc.);
 - 8.2 Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 6 décembre 2017 au 8 décembre 2017 (doc.);
 - 8.3 Adoption des rapports et de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;
9. SDRL du Val-Saint-François
 - 9.1 Approbation du dossier du comité d'investissement commun (doc.);
 - 9.2 Dossiers du Fonds de développement des territoires (FDT) (s'il y a lieu);
 - 9.3 Présentation du rapport d'activité mensuel de novembre 2017 du SDRL (doc.);
 - 9.4 Présentation du Plan d'action 2018 (doc.);
 - 9.5 Résolution pour le transfert du Fonds jeunes promoteurs (FJP) au Fonds des entreprises de l'économie sociale (doc.);
10. Aménagement
 - 10.1 Adoption du projet de règlement 2017-05 modifiant le schéma d'aménagement révisé afin de modifier la limite de l'affectation périmètre d'urbanisation sur le territoire de la municipalité du Canton de Melbourne (doc.);
 - 10.2 Avis de motion du règlement 2017-05 (doc.);
 - 10.3 Résolution pour la formation de la commission de consultation publique pour le projet de règlement 2017-05 (doc.);



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

- 10.4 Résolution demandant l'avis du ministre sur le projet de règlement 2017-05 (doc.);
- 10.5 Résolution – recommandation à la CPTAQ pour le dossier d'implantation de tour de télécommunication Vidéotron dans la municipalité de Stoke (doc.);
- 10.6 Résolution pour l'adoption de la reddition de compte dans le cadre du programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte (doc.);
- 11. Évaluation
 - 11.1 Dépôt du rapport mensuel du mois de novembre 2017 sur la tenue à jour, par monsieur Cadrin, questions et commentaires (doc.);
- 12. Plan de gestion des matières résiduelles
 - 12.1 Étude des possibilités de récupération des plastiques agricoles dans la MRC (doc.);
- 13. Rapport des comités;
- 14. Cour municipale
 - 14.1 Présentation du rapport trimestriel au 30 septembre 2017 (doc.);
- 15. Suivi des dossiers
 - 15.1 Suivi-Demande d'appui du Centre de formation professionnelle de l'Asbesterie (doc.);
- 16. Divers
 - 16.1 Nomination d'un membre élu de la Commission du PGMR;
 - 16.2 Nomination d'un membre élu du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique (LET);
 - 16.3 Modification au calendrier des séances du conseil 2018 (doc.);
 - 16.4 Dépôt du rapport des représentations du préfet;
- 17. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);
- 18. Levée de la séance.

CA-17-12-01

Résolution :

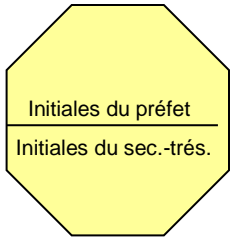
ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance lequel;

Il est proposé par monsieur Bertrand Ménard, appuyé par monsieur Robert Ledoux et résolu,

QUE madame la secrétaire-trésorière, Manon Fortin, soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil et qu'il soit adopté tel que déposé.

Proposition adoptée.

- 5. **Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);**



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

Aucune personne n'ayant manifesté le désir de profiter de cette période de questions, monsieur le préfet appelle immédiatement le point suivant de l'ordre du jour.

6. Lecture et adoption du procès-verbal du 22 novembre 2017 (doc.);

CA-17-12-02

Résolution :

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance du conseil;

Il est proposé par monsieur Steeves Mathieu, appuyé par monsieur Herman Herbers et résolu,

QUE madame la secrétaire-trésorière, Manon Fortin, soit exemptée de faire la lecture du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 22 novembre 2017 et que ledit procès-verbal soit adopté tel déposé.

Proposition adoptée.

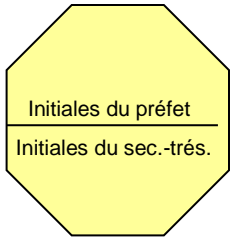
7. Présentation d'un organisme ou d'un individu;

7.1 Présentation du plan d'action MIDI, par madame Roukayatou Idrissa Abdoulaye;

Madame Fortin explique que ce dossier est un suivi d'une entente à laquelle la MRC a adhéré et dont la MRC de Coaticook est porteuse. La participation financière de la MRC est au montant de 50 000 \$, qui a fait l'objet d'une demande au FARR. Or, le représentant du ministère a contacté la directrice pour expliquer qu'il y a un problème juridique et que la MRC ne peut être demandeur. La seule solution est que le Service d'aide au Néo-Canadiens fasse la demande en lieu et place de la MRC. Des discussions seront à faire et si jamais le tout ne fonctionnait pas, la MRC devra assumer le montant de 50 000 \$ à même le FDT ou d'autres fonds.

Madame Roukayatou Idrissa Abdoulaye rappelle les objectifs du projet :

- Accroître la capacité des collectivités à attirer des personnes immigrantes afin de favoriser leur établissement durable hors de la région métropolitaine de Montréal;
- Cerner les enjeux d'immigration, de participation et d'inclusion propres au territoire concerné;
- Faciliter, par la transformation des milieux lorsqu'il y a lieu, l'établissement durable des personnes immigrantes au sein des collectivités encore plus accueillantes et inclusives;
- Créer ou renforcer les conditions permettant aux collectivités de prendre en compte l'apport de la diversité et de l'immigration dans les enjeux de leur développement;
- Soutenir les engagements des partenaires à l'égard des personnes admises pour des motifs de protection ou pour des considérations humanitaires;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

- Valoriser la diversité, les échanges et le réseautage interculturels;
- Prévenir et contrer les préjugés, la discrimination, l'intimidation et le racisme, en prêtant une attention particulière aux personnes vulnérables à diverses formes de discrimination;
- Encourager, s'il y a lieu, des pratiques de médiation interculturelle ou de gestion de la diversité dans les organismes financés dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité.

Elle présente également le plan d'action relativement la mobilisation, à la concertation, à la préparation des milieux, à la sensibilisation et à l'attraction

Madame Bureau demande à ce que des suivis soient faits avec le conseil de la MRC.

8. Correspondance;

8.1 Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 17 novembre 2017 au 5 décembre 2017 (doc.);

Aucune correspondance n'a été retenue par le comité exécutif.

Il est cependant demandé à la directrice de transmettre la correspondance 5.10.1 d'Hydro-Québec (compteur sans émission de radiofréquences).

8.2 Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 6 décembre 2017 au 8 décembre 2017 (doc.);

À la correspondance 2.1.2 de la FQM, il s'agit de 2 résolutions d'appui qui pourront être traitées au conseil du 17 janvier prochain (Forum des communautés forestières et financement des nouvelles responsabilités découlant de la Loi 132).

8.3 Adoption du rapport de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;

CA-17-12-03

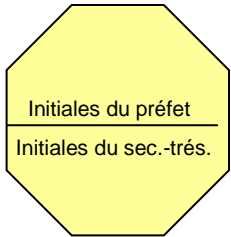
Résolution :

ATTENDU QUE le dépôt et la lecture devant ce conseil par madame la directrice générale, de la correspondance reçue par la MRC depuis le 6 décembre 2017 jusqu'au 8 décembre 2017 inclusivement et des rapports écrits;

Il est proposé par monsieur Rolland Camiré, appuyé par monsieur Louis Coutu et résolu,

QUE la correspondance reçue par la MRC depuis le 6 décembre 2017 jusqu'au 8 décembre 2017 inclusivement et, les susdits rapports écrits préparés par madame la secrétaire soient et ils sont, par les présentes, adoptés et déposés aux archives de la MRC du Val-Saint-François pour y être conservés et mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

Proposition adoptée.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

9. SDRL du Val-Saint-François;

9.1 Approbation du dossier du comité d'investissement commun;

Monsieur Braün présente un dossier qui a été approuvé au comité d'investissement commun le 11 décembre dernier.

Dossier 2017-12-1 – Comité d'investissement commun –

CA-17-12-04

Résolution :

ATTENDU QUE le Comité d'investissement commun (CIC) s'est réuni le 11 décembre 2017 pour traiter le dossier 2017-12-1;

Il est proposé par monsieur Bertrand Ménard, appuyé par monsieur Hervé Provencher et résolu,

D' entériner la décision du CIC d'accorder un prêt de 40 000 \$ des Fonds locaux dans le cadre du dossier 2017-12-1;

QUE la directrice générale, madame Manon Fortin, soit autorisée à signer la convention relative à l'octroi de cette aide financière.

Proposition adoptée.

9.2 Dossiers du Fonds de développement des territoires (FDT) (s'il y a lieu);

Aucun dossier n'est à traiter.

9.3 Présentation du rapport d'activité mensuel de novembre 2017 du SDRL (doc.);

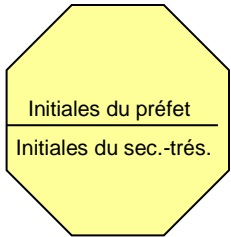
Monsieur Cayer informe les membres du Conseil qu'ils ont reçu le rapport du mois de novembre du SDRL et s'enquiert auprès de ceux-ci s'ils ont des questions pour madame Rozlonkowski.

Madame Rozlonkowski indique que la forme du rapport sera revue suite à la dernière réunion du comité exécutif. Il y sera dorénavant indiqué l'impact des interventions sur les emplois.

9.4 Présentation du Plan d'action 2018 (doc.);

Madame Rozlonkowski présente aux membres du Conseil le Plan d'action du SDRL pour l'année 2018, qui détaille les activités courantes et les actions qui répondront aux besoins. Il s'agit d'un document « vivant » qui s'adaptera selon les circonstances. Elle indique que le document est très détaillé et qu'elle travaillera sur un sommaire exécutif.

Monsieur Cayer demande à ce que les échéanciers « en continu » soient détaillés en date butoir.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

9.5 Résolution pour le transfert du Fonds jeunes promoteur (FJP) au Fonds des entreprises de l'économie sociale (doc.);

Madame Rozlonkowski explique que ce point est reporté.

10. Aménagement;

10.1 Adoption du projet de règlement 2017-05 modifiant le schéma d'aménagement révisé afin de modifier la limite de l'affectation périmètre d'urbanisation sur le territoire de la municipalité du Canton de Melbourne (doc.);

Madame Bonneville présente aux membres du Conseil, le projet de règlement qui vise à modifier le schéma d'aménagement révisé afin de modifier le périmètre d'urbanisation dans la municipalité du Canton de Melbourne. Elle présente aux membres, deux cartes démontrant la modification.

CA-17-12-05

Résolution :

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAL-SAINT-FRANÇOIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-05

Modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François afin de modifier la limite de l'affectation périmètre d'urbanisation sur le territoire de la municipalité du Canton de Melbourne

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, tel qu'adopté par le règlement NUMÉRO 2002-04 EST ENTRÉ EN VIGUEUR LE 9 AOÛT 2002;

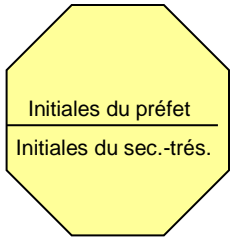
ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de modifier son schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QU' un projet de gîte touristique et de café-bistro de 25 places souhaite se réaliser sur le lot 5 115 870, au 1296 route 243 dans la municipalité du Canton de Melbourne ;

ATTENDU QU' il s'agit d'un projet à vocation commerciale et touristique très intéressant et porteur pour le développement du territoire;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Melbourne a demandé par résolution (résolution # 2017-08-07), adopté le 7 août 2017, la modification du schéma d'aménagement de la MRC afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation sur le lot 5 115 870;

ATTENDU QUE l'emplacement choisi est très intéressant, situé en bordure de la rivière St-François, près du marché champêtre de Melbourne et dans le secteur patrimonial de la municipalité;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

ATTENDU QUE le lot 5 115 870 est en affectation agro-forestière au schéma d'aménagement révisé, ce qui limite la réalisation du projet commercial, mais toutefois situé hors de la zone agricole permanente ;

ATTENDU QUE le comité d'aménagement de la MRC a étudié le dossier et recommande au conseil des maires les changements pour agrandir l'affectation périmètre d'urbanisation (CAM-17-10-04);

ATTENDU QUE la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par monsieur Renald Chênevert et résolu,

D'adopter le projet de règlement numéro 2017-05 et qu'il soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La carte VAL-A1 du schéma d'aménagement révisé concernant les grandes affectations du territoire, est modifiée afin d'agrandir l'affectation périmètre urbanisation sur une partie du lot 5 115 870, situé en affectation agroforestière, pour une superficie approximative de 1 700 mètres carrés ;

La modification à la carte VAL-A1 est illustrée à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 3

La carte VAL-PU-09a de l'annexe cartographique du schéma d'aménagement révisé concernant le périmètre d'urbanisation de la municipalité du Canton de Melbourne est modifiée afin d'agrandir le périmètre urbain sur une partie du lot 5 115 870, situé en affectation agroforestière, pour une superficie approximative de 1 700 mètres carrés.

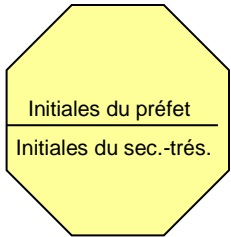
La modification à la carte VAL-PU-09a est illustrée à l'annexe 2 du présent règlement.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

FAIT ET ADOPTÉ par le Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François.

Ce _____ 2017



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Luc Cayer, préfet

Manon Fortin
Directrice générale et secrétaire
trésorière

DOCUMENT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS À APPORTER AU PLAN ET AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le présent document indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à son plan d'urbanisme et/ou ses règlements d'urbanisme advenant l'adoption de la modification au schéma d'aménagement révisé prévue au règlement 2017-05.

Nature des modifications à apporter

La municipalité du Canton de Melbourne devra modifier ces règlements d'urbanisme, soient le plan d'urbanisme et /ou le règlement de zonage afin d'ajuster la limite de l'affectation du territoire périmètre d'urbanisation à même une partie de l'affectation agro-forestière sur le lot 5 115 870.

Proposition adoptée.

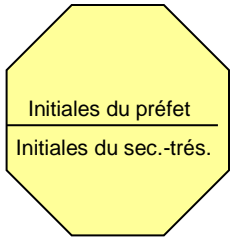
AVIS DE MOTION : Le 13 décembre 2017
ADOPTION DU PROJET DE RÉGL. : Le 13 décembre 2017
CONSULTATION PUBLIQUE :
ADOPTION DU RÈGLEMENT :
AVIS DU MINISTRE :
ENTRÉE EN VIGUEUR :
AVIS PUBLIC :

10.2 Avis de motion du règlement 2017-05 (doc.);

Madame Bonneville informe les membres du Conseil que l'objet du présent règlement vise l'agrandissement du périmètre d'urbanisation dans la municipalité du Canton de Melbourne pour permettre la mise en place d'un projet de gîte touristique et de café-bistro de 25 places. La portée de ce règlement concerne la propriété située sur le lot 5 115 870, sur le territoire de la municipalité du Canton de Melbourne. En conformité avec les dispositions de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (article 56), les mentions suivantes sont faites :

- Aucun coût afférent supplémentaire n'est relié à l'adoption du règlement 2017-05;
- le financement, le mode de paiement et le mode de remboursement ne s'appliquent pas pour ce règlement.

Règlement no 2017-05- Règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC afin de modifier les limites de l'affectation périmètre d'urbanisation sur le territoire de la municipalité du Canton de Melbourne



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Louis Coutu, qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il (elle) proposera ou fera proposer l'adoption du règlement 2017-05 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC afin de modifier les limites de l'affectation périmètre d'urbanisation de la municipalité du Canton de Melbourne.

10.3 Résolution pour la formation de la commission de consultation publique pour le projet de règlement 2017-05 (doc.);

CA-17-12-06

Résolution :

ATTENDU QU' en vertu de l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC du Val-Saint-François doit nommer une commission pour la tenue de l'assemblée publique concernant le projet de règlement numéro 2017-05;

ATTENDU QUE les membres du comité d'aménagement ont la connaissance des dossiers en aménagement;

Il est proposé par monsieur Herman Herbers, appuyé par monsieur Rolland Camiré et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François tienne l'assemblée publique concernant le projet de règlement numéro 2017-05 avec une commission formée des membres du comité d'aménagement de la MRC.

Proposition adoptée.

10.4 Résolution demandant l'avis du ministre sur le projet de règlement 2017-05 (doc.);

CA-17-12-07

Résolution :

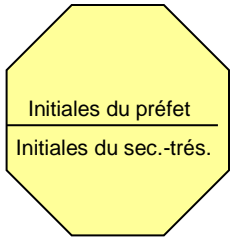
ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François a adopté, conformément à la Loi, le projet de règlement numéro 2017-05 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François désire se prévaloir de la possibilité prévue à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour demander l'avis du ministre sur la modification proposée;

Il est proposé par monsieur Gérard Messier, appuyé par monsieur Christian Massé et résolu,

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François demande l'avis du ministre concernant le projet de règlement numéro 2017-05 modifiant le schéma d'aménagement révisé.

Proposition adoptée.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

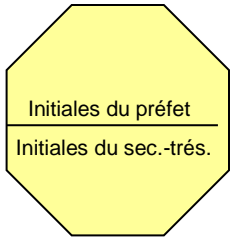
10.5 Résolution – Recommandation à la CPTAQ pour le dossier d'implantation de tour de télécommunication Vidéotron dans la municipalité de Stoke (doc.);

Madame Bonneville présente aux membres deux cartes pour l'implantation d'une tour de télécommunication de Vidéotron dans la municipalité de Stoke.

CA-17-12-08

Résolution :

- ATTENDU QUE** Vidéotron S.E.N.C souhaite implanter une tour de télécommunication de type autoportante d'une hauteur maximale de 86 mètres pour améliorer la desserte et la technologie du téléphone cellulaire et du service internet haute vitesse dans le secteur de la municipalité de Stoke;
- ATTENDU QUE** le projet d'implantation de tour de télécommunication est situé sur une partie de lot 5 285 825, sur le 5e rang Ouest, propriété appartenant à Atelier Sima Inc. de Stoke;
- ATTENDU QUE** Vidéotron S.E.N.C doit adresser à la CPTAQ une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie de 1 542,8 mètres carrés pour l'implantation de la tour autoportante, le chemin d'accès, l'aire de virage et une ligne électrique (dossier 417892);
- ATTENDU QUE** la CPTAQ a transmis à la MRC du Val-Saint-François le dossier 417892 dans le but d'obtenir une recommandation et un avis de conformité selon les articles 58 et 58.4 de la LPTAA;
- ATTENDU QU'** en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA, le conseil de la MRC doit, dans les 45 jours, faire une recommandation motivée selon les critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA et inclure un avis de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux dispositions des règlements de contrôle intérimaire;
- ATTENDU QUE** la présence de la tour de télécommunication devrait améliorer les activités quotidiennes des entreprises et des citoyens du secteur du Stoke et des environs par l'amélioration des services offerts de téléphonie et internet haute vitesse;
- ATTENDU QUE** le site visé pour l'implantation de la tour et des équipements connexes est occupé par des activités de nature commerciale/industriel, soit par l'entreprise Atelier Sima Inc. qui œuvre à la fabrication de métaux ouvrés destinés au marché de la construction commerciale et industrielle;
- ATTENDU QUE** le chemin d'accès pour accéder à la future tour de télécommunication est un chemin d'accès existant et emprunté par le propriétaire du terrain;
- ATTENDU QUE** le secteur visé pour l'implantation de la tour est un secteur plutôt agricole, entouré de champs cultivés, avec un potentiel acéricole dans les boisés environnants, secteur



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

d'ailleurs situé en affectation agricole au schéma d'aménagement de la MRC;

ATTENDU QU' une tour de télécommunication n'est pas considérée comme un immeuble protégé au schéma d'aménagement révisé, faisant en sorte que sa présence n'aura pas d'impact sur les exploitations agricoles, sur leur possibilité d'accroissement et sur les activités agricoles dans les champs avoisinants;

ATTENDU QUE le projet d'implantation de tour de télécommunication par Vidéotron S.E.N.C est conforme aux objectifs et orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC;

Il est proposé par monsieur Rolland Camiré, appuyé par monsieur Bertrand Ménard et résolu,

QUE le conseil de la MRC du Val-Saint-François recommande à la CPTAQ le projet de Vidéotron S.E.N.C pour l'implantation une tour de télécommunication autoportante sur une partie de lot 5 285 825, sur le territoire de la municipalité du Stoke (dossier 417892).

Proposition adoptée.

10.6 Résolution pour l'adoption de la reddition de compte dans le cadre du programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte (doc.);

CA-17-12-09

Résolution :

ATTENDU QUE le Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a mis en place un nouveau programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte pour les années 2016 à 2019;

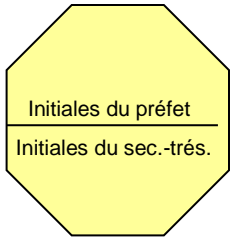
ATTENDU QUE le programme a pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau national qu'est la Route verte;

ATTENDU QUE l'aide financière accordée représente 50 % des coûts d'entretien maximaux admissibles;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François est admissible au programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François doit présenter une demande d'aide financière avant le 31 janvier 2018 auprès du Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François est l'organisme mandaté pour assurer l'entretien de la Route verte traversant le territoire de la MRC du Val-Saint-François sur une longueur de 36,57 kilomètres;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

ATTENDU QUE les critères d'admissibilité au programme sont respectés; c'est-à-dire que la Route verte est identifiée comme un équipement régional et la MRC s'engage à ne pas imposer de droit d'accès sur la Route verte sur son territoire;

Il est proposé par monsieur Herman Herbers, appuyé par madame Sylvie Bureau et résolu,

DE soumettre une demande au montant de 33 395,13\$, au programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte proposé par le Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour l'année 2017-2018.

Proposition adoptée.

11. Évaluation;

11.1 Dépôt du rapport mensuel du mois de novembre 2017 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);

Monsieur Jean-Pierre Cadrin présente le rapport mensuel du mois de novembre 2017 et détaille la signification de chacune des colonnes. Des explications sont données par rapport au marché immobilier, les valeurs et les demandes de révision.

12. Rapport des comités;

12.1 Étude des possibilités de récupération des plastiques agricoles dans la MRC (doc.);

Madame Bouchard indique aux membres du Conseil qu'ils ont reçu l'Étude des possibilités de récupération des plastiques agricoles faite par madame Monique Clément et qui avait été présenté au Conseil en 2014.

13. Rapport des comités;

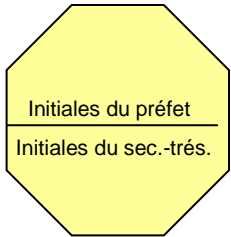
14. Cour municipale;

14.1 Présentation du rapport trimestriel au 30 septembre 2017 (doc.)

Madame Fortin présente aux membres le rapport trimestriel au 30 septembre 2017 de la Cour municipale.

15. Suivi des dossiers;

15.1 Suivi – Demande d'appui du Centre de formation professionnelle de l'Asbesterie (doc.);



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Madame Fortin fait un suivi sur cette demande d'appui. Sont déposés les échanges courriels entre elle et madame Chantal Landry. Les élus conviennent de donner l'appui aux formations proposées.

CA-17-12-10

Résolution :

ATTENDU QUE la Commission scolaire de Sommets et ses partenaires souhaitent prendre l'initiative d'implanter un pôle de développement industriel et minier à Asbestos;

ATTENDU QUE qu'une main d'œuvre spécialisée disponible localement sera nécessaire et le Centre de formation professionnelle de l'Asbesterie souhaite offrir les programmes de formation en lien avec un pôle de développement industriel et minier à Asbestos;

ATTENDU QUE des démarches sont nécessaires afin la demande d'autorisation de la Commission scolaire des Sommets auprès du ministère de l'Éducation pour dispenser les programmes de formation suivants :

- Conduite de procédés de traitement de l'eau (DEP);
- Conduite d'engins de chantiers (DEP);
- Conduite de machine de traitement du minerai (DEP);
- Conduite de machine de transformation du minerai (DEP);

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François souhaite appuyer la Commission scolaire des Sommets ans ses démarches;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par monsieur Bertrand Ménard et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François donne son appui à la Commission scolaire des Sommets pour la mise sur pied des 4 programmes de formation suivants :

- Conduite de procédés de traitement de l'eau (DEP);
- Conduite d'engins de chantiers (DEP);
- Conduite de machine de traitement du minerai (DEP);
- Conduite de machine de transformation du minerai (DEP).

Proposition adoptée.

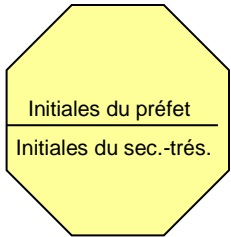
16. Divers;

16.1 Nomination d'un membre élu de la Commission du PGMR;

CA-17-12-11

Résolution :

ATTENDU QUE monsieur Bertrand Ménard souhaite représenter la MRC du Val-Saint-François à la Commission du PGMR;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Il est proposé par monsieur Renald Chênevert, appuyé par monsieur Louis Coutu et résolu,

QUE monsieur Bertrand Ménard soit nommé représentant de la MRC du Val-Saint-François à Commission du PGMR.

Proposition adoptée.

16.2 Nomination d'un membre élu du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique (LET);

Ce point est reporté, en attente du prochain conseil d'administration de la SGMR.

16.3 Modification au calendrier des séances du conseil 2018 (doc.);

Madame Fortin indique aux membres du Conseil qu'ils ont reçu un calendrier modifié des séances du Conseil pour l'année 2018. La modification apportée est en mai. Il est suggéré que la réunion ait lieu le mardi 15 mai au lieu du mercredi 16 mai. Également, comme le congrès de la FQM se tiendra du 20 au 22 septembre 2018, il est suggéré de devancer le conseil de septembre d'une journée (18 septembre au lieu du 19 septembre).

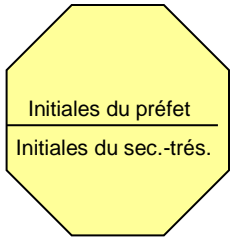
De plus, ce congrès se tient à Montréal et les hôtels sont très exigeants sur les garanties, dépôt et pénalités. Après discussion, il est convenu que chaque municipalité sera responsable de ses réservations. Madame la directrice transmettra les informations dès que possible à chacune des municipalités.

CA-17-12-12

Résolution :

**Calendrier 2018 modifié
des séances ordinaires du Conseil de la
MRC du Val-Saint-François
qui se tiendront à la salle du conseil située
au 810, Montée du Parc à Richmond**

MOIS	DATE
Janvier	17 janvier 2018, à 19 h
Février	21 février 2018, à 19 h
Mars	21 mars 2018, à 19 h
Avril	18 avril 2018, à 19 h
Mai	15 mai 2018, à 19 h
Juin	20 juin 2018, à 19 h
Août	15 août 2018, à 19 h
Septembre	18 septembre 2018, à 19 h
Octobre	17 octobre 2018, à 19 h
Novembre	28 novembre 2018, à 19 h



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Décembre	12 décembre 2018, à 19 h
----------	--------------------------

Il est proposé par monsieur Gérard Messier, appuyé par monsieur Rolland Camiré et résolu,

QU' un avis public du contenu du présent calendrier modifié soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la MRC.

Proposition adoptée.

16.4 Dépôt du rapport des représentations du préfet;

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt du rapport des représentations du préfet pour la période du 23 novembre au 13 décembre 2017.

Messieurs Cayer et Desmarais font le compte-rendu de la dernière Assemblée des MRC qui s'est tenue les 29 et 30 novembre dernier.

17. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

Aucune personne n'ayant manifesté le désir de profiter de cette période de questions, monsieur le préfet appelle immédiatement le point suivant de l'ordre du jour.

18. Levée de la séance;

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par monsieur Rolland Camiré que la séance soit levée à 20 h 43.

Manon Fortin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Luc Cayer,
Préfet